

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 NOVEMBRE 2019 à 9h30**

**Etaient présents** : CHABERT Patrick, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian,  
**Absents** : GIBERT Alain (procuration à COHENDET R), ANDRE Jean-Luc (excusé), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, CHAUVET Antoine, DE VRIES Catherine, SORNIN Frédéric, TINERT Maud

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**DENEIGEMENT STATION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ** : après avoir rappelé les conditions de la nouvelle consultation pour le déneigement station, M. le Maire présente au Conseil Municipal les candidatures et offres reçues. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de TPLP pour un montant forfaitaire annuel de 210.000 €, pour une durée de 3 ans, étant précisé qu'en cas de suppression du GNR, le montant de la part viabilité hivernale sera augmenté.

**ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES – MODIFICATION DES CONDITIONS**: M. le Maire fait part au Conseil du courrier du Centre de gestion concernant le contrat groupe signé avec Sofaxis/CNP pour les risques statutaires. Compte tenu de la hausse du nombre d'arrêts de travail, le groupe ne peut maintenir les taux actuels et propose une augmentation. Le Conseil décide d'accepter l'augmentation proposée et de conserver les garanties choisies initialement.

**ECHANGE DE TERRAINS SUITE A DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT – PLACE DU PLANET**: Suite à la délibération prise lors de la précédente séance pour la désaffectation et le déclassement d'une partie de la Place du Planet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'échange entre la parcelle communale A1744 et les parcelles A1742 et A1743 et valide la valeur proposée par Me BLANC pour cette échange de parcelles fixée (20 € pour 2 m<sup>2</sup>).

**PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – ACQUISITION DE PLEIN DROIT PARCELLE 163T1446** : Lors de la précédente réunion, le Conseil a approuvé l'acquisition de plein droit de la parcelle 163T1446. Une autre délibération est nécessaire pour la cession de cette parcelle et M. le Maire propose au Conseil de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de respecter la procédure administrative.

**LOGEMENT DES SAISONNIERS – CONVENTION AVEC L'ETAT** : M. le Maire rappelle au Conseil l'obligation faite aux communes classées communes touristiques de conclure avec l'Etat une convention pour le logement des saisonniers (Loi du 26 décembre 2016 relative à la modernisation, au développement et à la protection des territoires de montagne). Le diagnostic et l'élaboration de la convention ont été confiées au Cabinet MDP Consulting. Après en avoir pris connaissance, le Conseil approuve à l'unanimité la convention et les fiches actions présentées et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

**PROPOSITION DE CRISTAL HABITAT – LOCATION APPARTEMENT AUX ARCOUSSIERS** : M. le Maire fait part au Conseil des échanges avec Cristal Habitant concernant la gestion du bâtiment les Arcoussières et les difficultés de louer l'ensemble des appartements. La Commune, par le biais du CCAS, a la possibilité de prendre ces appartements pour les sous louer à des saisonniers qui ne pourraient pas en bénéficier en direct. Le Conseil décide à l'unanimité de s'engager dès cet hiver sur la location de l'appartement T4 disponible actuellement ; sous réserve de pouvoir bénéficier d'un loyer nu mensuel plus bas compte tenu de la date tardive.

**IMPLANTATION EQUIPEMENT RADIOTELEPHONIQUE** ; Après avoir pris connaissance du courrier de M. le Directeur de Saint François Labellemontagne, le Conseil donne à l'unanimité son accord pour l'implantation d'un équipement radiotéléphonique Bouygues, sur la gare d'arrivée du Télésiège du Frêne.

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- DONNE un accord de principe pour la réalisation d'une piste VTT familiale (tracé à affiner, recherche propriétaires,...),
- DONNE un accord de principe pour le projet de piste d'alpage CARTIER, et propose d'engager les démarches pour l'avancement de ce dossier (recherches des propriétaires de parcelles,...), prend note de la possibilité de subvention par la Chambre d'Agriculture à hauteur de 70%, et valide la participation financière de la Commune à hauteur de 1/3 de la part restante.
- PREND CONNAISSANCE des nouvelles informations fournies par M. DUBOIS quant au projet immobilier de la Pérelle et émet un avis favorable.
- SE REJOINT du résultat de la plaidoirie de M. SACHEL concernant le contentieux avec la Lyonnaise de Banque : l'arrêt de la Cour d'Appel prononce la nullité de l'engagement de caution.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 02 décembre 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

*Le Maire, M. Patrick PROVOST*

